

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES**

Nombre de membres

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal		délibération
15	15	12 + 1

Séance du 1^{er} avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Date de la convocation
25 mars 2022

Date d'affichage
25 mars 2022

PRESENTS : MM. MANCION. BONDOUX. BONNET.
Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY
Mmes LEGER. LELOUP. MM. LESZYNSKI.
MENERAT. Mmes THIBAUT. VACHER.

ABSENTS :

Mme AMIOT qui donne pouvoir à M. DUDRAGNE.

Mme LAGRANGE. M. MARGELIDON.

Madame Christelle THIBAUT a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération

APPROBATION
COMPTE
ADMINISTRATIF
2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BONDOUX, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Pierre MANCION, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (en euros)	RECETTES OU EXCEDENT (en euros)	DEPENSES OU DEFICIT (en euros)	RECETTES OU EXCEDENT (en euros)	DEPENSES OU DEFICIT (en euros)	RECETTES OU EXCEDENT (en euros)
Résultats reportés	35 106,77			100 000,00	35 106,77	100 000,00
Opérations de l'exercice	214 339,52	290 984,85	659 235,37	702 390,63	873 574,89	993 375,48
TOTAUX	249 446,29	290 984,85	659 235,37	802 390,63	908 681,66	1 093 375,48
Résultats de clôture		41 538,56		143 155,26		184 693,82
Restes à réaliser	15 481,00	2 846,00			15 481,00	2 846,00
TOTAUX CUMULES	264 927,29	293 830,85	659 235,37	802 390,63	924 162,66	1 096 221,48
RESULTATS DEFINITIFS		28 903,56		143 155,26		172 058,82

.../...

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 5 avril 2022.



L'Adjoint au Maire
Président de séance,

Daniel BONDOUX

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le 12.04.2022

et publication ou notification
du 12.04.2022